Projet de développement d'un parc photovoltaïque au sol

Sur la Commune de Sermange (39)

Fipelec
Énergies renouvelables

Historique du site

La zone d'étude est située sur une base ULM (aérodrome) sur la commune de Sermange dans le Jura. Le propriétaire n'en a plus l'utilité et souhaite une reconversion du site.

Le terrain est facilement accessible par la voie « Impasse de l'Aérodrome ».

Le terrain est plat, non déclaré au registre parcellaire graphique depuis au moins 2007 et rattachée à aucune exploitation agricole.

Le porteur de projet a souhaité développer un projet photovoltaïque au sol à cet emplacement de par la précédente utilisation du terrain et sa compatibilité avec l'appel d'offre « PV sol » en considérant le site « à moindre enjeu foncier ».

Le but du projet serait de produire une électricité renouvelable.

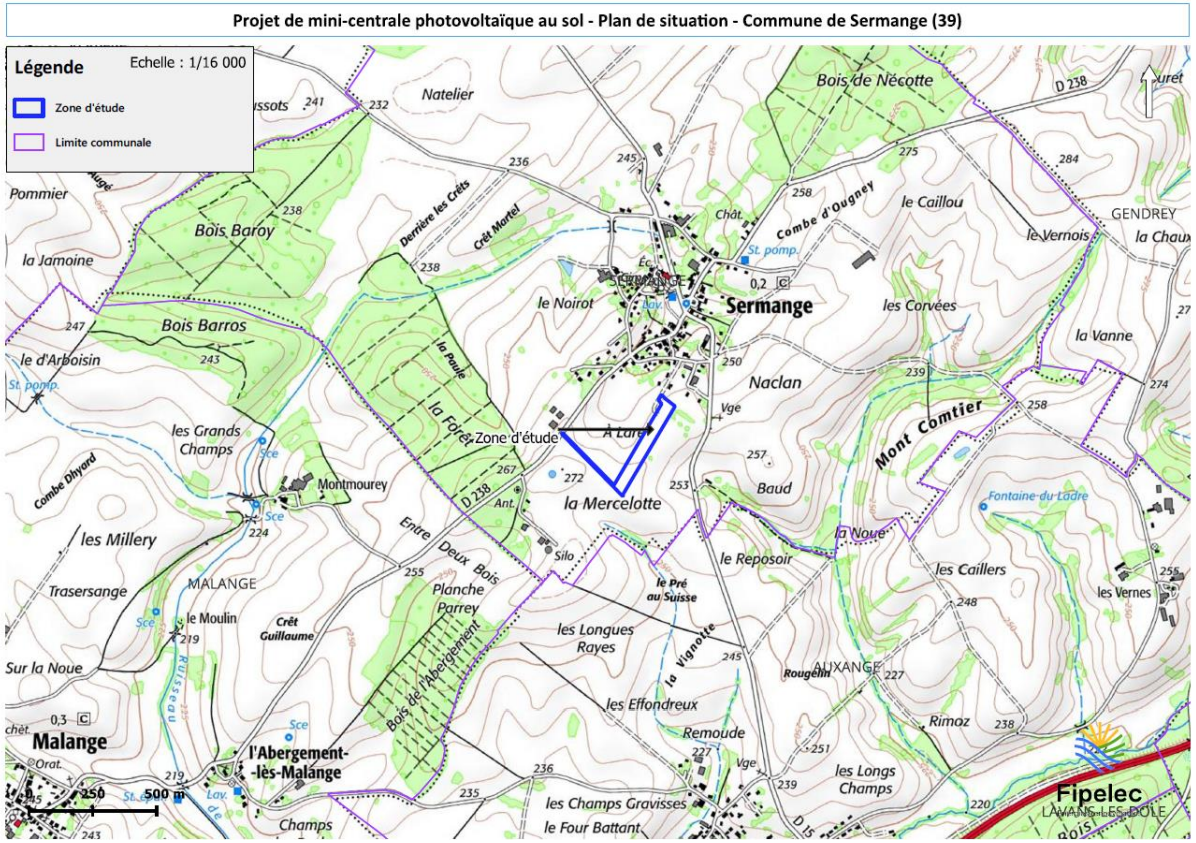

Nature du projet

Caractéristiques du projet :

Emprise clôturée	Environ 1,86 ha
Puissance estimée de la centrale	999 kWc
Production envisagée	Environ 1150 MWh/an
Poste de livraison	Dimension : 6,5 x 3 m Hauteur : environ 3 m
Portail	Longueur : 5 m Hauteur : 2 m Le portail sera doté d'une ouverture simple agréé par les services d'incendies et de secours
Clôture	Linéaire : 880 m Hauteur : 2 m Clôture à mailles larges de 20x20 avec passages petites faunes terrestres.
Surface projetée des modules	4650 m²
Citerne	Installation d'une citerne en fonction du SDIS d'un volume minium de 60 m³

Nature du projet

Caractéristiques du projet :

35 tables inclinées, supportant les panneaux photovoltaïques pour une surface projetée au sol de 4650 m².

Sous réserve d'une étude de sol compatible, les tables sont ancrées au sol à l'aide de pieux battus à une profondeur de 80 cm.

Hauteur minimale des tables : 110 cm

Hauteur maximale des tables : environ 3 mètres

Modules photovoltaïques espacées entre eux de 2 cm pour préserver l'écoulement des eaux pluviales.

Un poste de livraison, d'emprise au sol de 19,5 m², enfoncé dans le sol, déposé sur tout-venant et lit de sable.

Mise en place de gaines enterrées pour le câblage électrique du parc.

Linéaire de clôture : Environ 880 m

Démantèlement de l'ensemble des installations et une remise en état du site à la fin de la durée d'exploitation prévue sur 30 ans.

Collecte et recyclage des panneaux en s'appuyant sur la société SOREN.

Il est prévu un espacement minimum de 5m entre les rangées permettant de maintenir une possibilité de fauchage mécanique de la parcelle (production de fourrage) ou un pâturage ovin.

Synthèse des contraintes connues

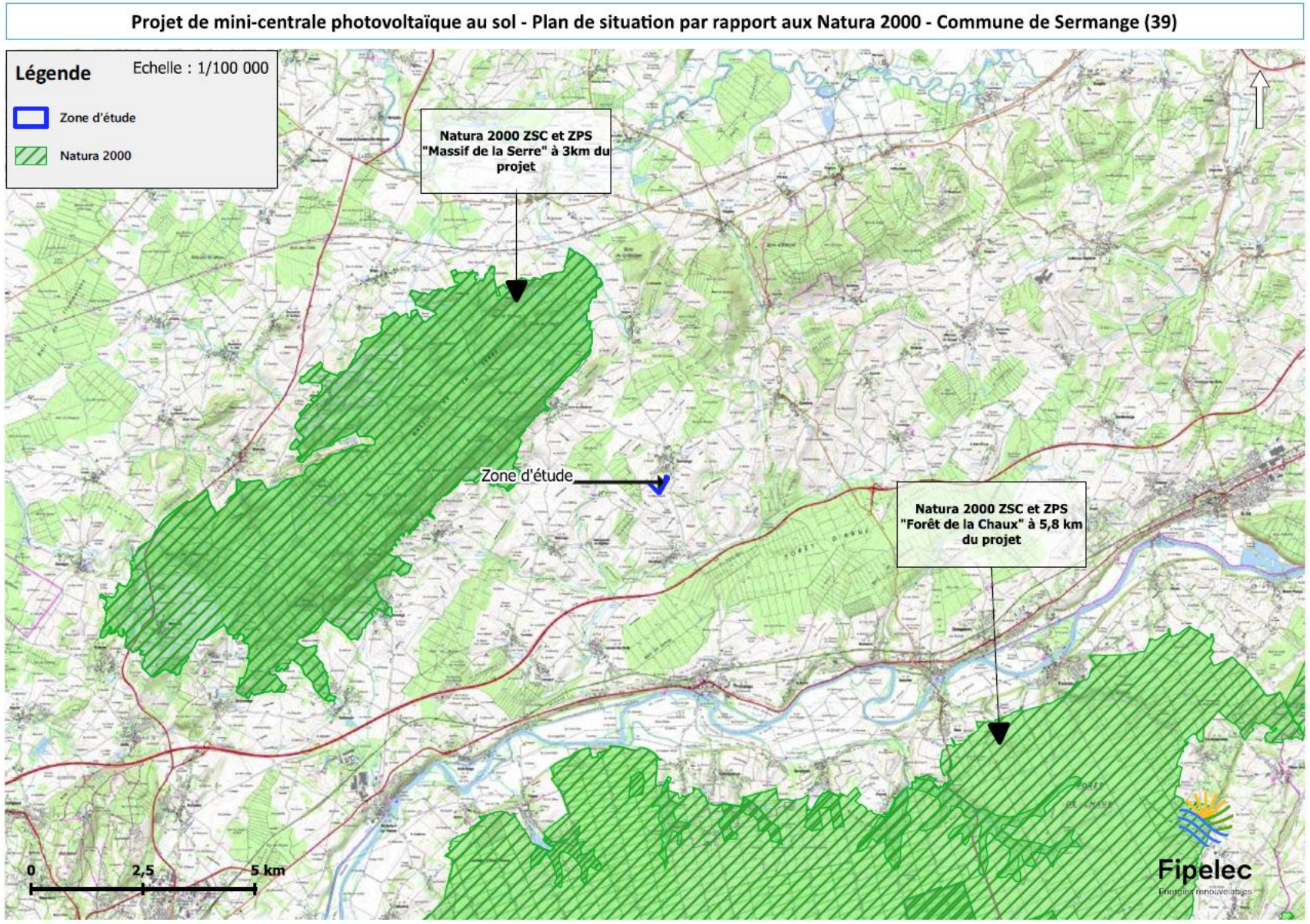

Synthèse des contraintes connues

Projet de mini-centrale photovoltaïque au sol - Plan de situation par rapport aux ZNIEFF - Commune de Sermange (39)

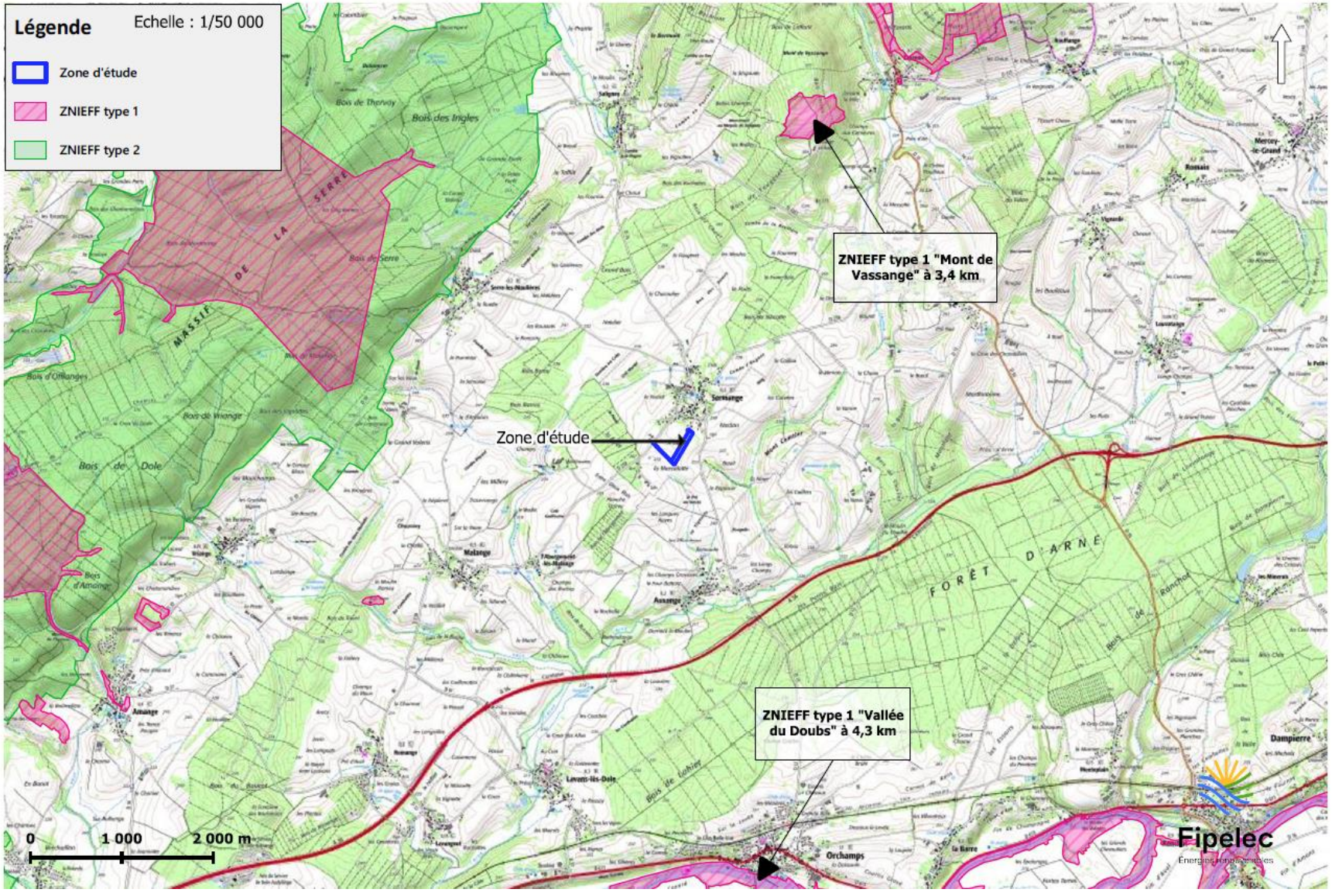

Synthèse des contraintes connues

Projet de mini-centrale photovoltaïque au sol - Plan de situation par rapport aux monuments historiques - Commune de Sermange (39)

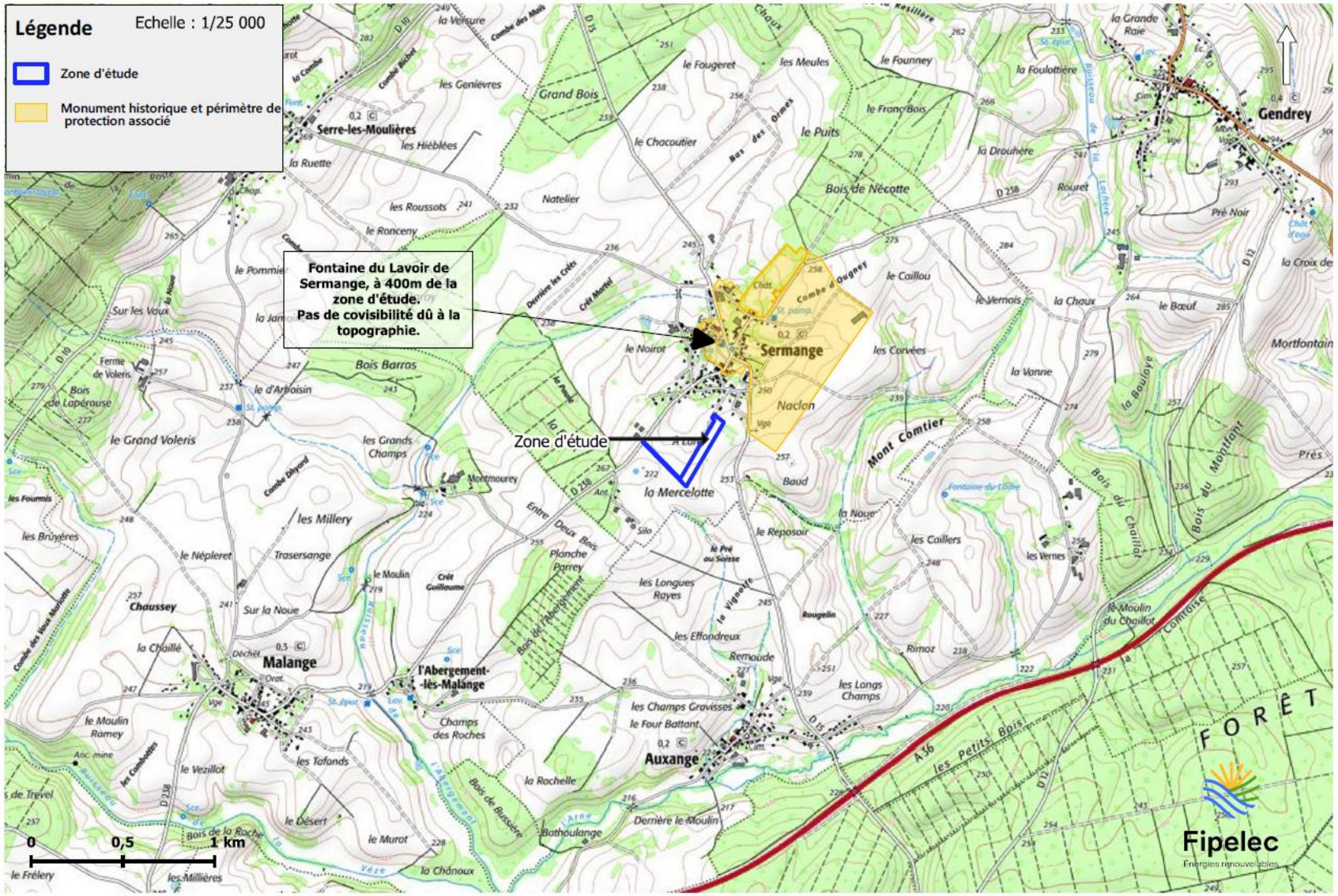

Contexte du projet

Contexte environnemental :

Zone d'étude située :

En dehors d'une Natura 2000, les plus proches :

- « Massif de la Serre » à 3 km ;
- « Forêt de la Chaux » à 5,8 km.

En dehors d'une ZNIEFF, les plus proches sont :

- Type 1 et 2 « Massif de la Serre » à 3 km ;
- Type 1 « Mont de Vassange » à 3,4 km ;
- Type 1 « Vallée du Doubs » à 4,3 km.

- En dehors d'une réserve naturelle régionale ou nationale (rayon minimum de 15 km)

- Arrêté de protection du biotope le plus proche à 5 km

- En dehors d'une zone humide inventoriée (la plus proche est à 300m)

Contexte paysager :

Zone d'étude située en dehors de tout zonage patrimonial ou paysager.

Le projet n'est pas en co/inter visibilité avec les monuments historiques les plus proches sur la commune par la topographie du lieu, le contexte bâti et la faible hauteur du projet.

Aucun site classé dans un rayon de 5 km autour du projet

Aucun site inscrit dans un rayon de 5 km autour du projet.

Aucun site patrimonial remarquable dans un rayon d'au moins 5 km du projet.

Le projet est situé à environ 250 m de la D238 et à 150m de la D15.

Les deux maisons les plus proches sont celles du propriétaire de la base ULM et de son fils, favorable au projet. Le projet situé au bout d'une impasse aurait un impact visuel limité. De plus le porteur de projet s'engage à planter une haie sur la façade nord afin de diminuer l'impact dans cette direction.

Aucune modification de la topographie n'est envisagée.

Contexte du projet

Contexte risque :

Commune de Sermange non concernée par un plan de prévention des risques inondations.

En dehors d'une cavité souterraine.

En dehors d'une servitude de conduite de gaz.

Exposition moyenne au retrait gonflement des argiles.

Le projet se conformera aux prescriptions et aux recommandations du SDIS.

Contexte raccordement :

Raccordement possible sur le poste HTA/BT à proximité de la route départementale D238. Raccordement en souterrain en suivant les accès existants sur une distance d'environ 400m. Peu impactant pour l'environnement.

Milieu physique :

- Topographie : similaire à celle de l'état initial avec un maintien des éléments préexistants et un aménagement de la centrale photovoltaïque sans modifications du relief.
- Impact sur le sol et le sous sol : Afin de réduire la concentration des écoulements d'eaux de pluie sur les surfaces photovoltaïques et ainsi limiter l'érosion des sols qui en découle, les différents modules seront espacés entre eux de 2 cm. Ces dispositions permettront une infiltration homogène des eaux de pluies sur le terrain de la centrale. Enfin, les tables photovoltaïques ne seront pas fixées avec des longrines bétons mais avec des pieux battus, ce qui limite fortement l'imperméabilisation du sol. C'est une méthode peu impactante et entièrement réversible.
- Hydrologie : aucun impact n'est attendue sur ce point.
- Qualité des eaux : aucun impact n'est attendue sur ce point.
- Qualité de l'air : impact positif.
- Emissions de bruits, vibrations et poussières : le projet photovoltaïque n'est pas générateurs de bruits en phase exploitation. En phase constructions, des émissions sonores classiques d'un chantier pourront se produire sur une période limitée (3 à 4 mois). L'impact est considéré comme faible.

Mesures proposées

Proposition de Fipelec à mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Mesure d'évitement : choix d'une zone d'implantation à moindre enjeu foncier (ancienne base ULM)
- Mesure de réduction: mise en place de passages à petites faunes terrestre dans la clôture (passages de 20x20 cm tous les 50 m). Entretien des passages en phase exploitation.
- Mesures de préventions des risques de pollution accidentelles du sol et de l'eau. Formation des équipes de travaux aux enjeux environnementaux, gestion des véhicules, stockage des produits et bac de rétention sous le poste de livraison.
- Aucune nuisance sonores supplémentaires
- Coactivité pastorale pour l'entretien de la parcelle ou fauchage mécanique avec production de fourrage sans utilisation de produits nocifs pour l'environnement
- Plantation d'une haie sur la façade nord du projet afin de diminuer l'impact visuel. Pour la plantation de la haie, l'utilisation de plants ayant le label « Végétal local » sera utilisée.
- Organisation de la gestion des déchets de chantier vers des filières de valorisation adaptées
- Limitation des émissions de poussières
- Recours à des boîtes de jonction regroupant l'électricité produite par plusieurs tables pour limiter le câblage
- Organisation du démantèlement en fin d'exploitation et la réduction de ses effets
- Aucune émissions lumineuses présentes sur le site
- Projet qui se conformera aux exigences du SDIS en prévoyant l'installation d'une citerne de minimum 60 m3.

Présentation de Fipelec, porteur du projet

Fipelec
Énergies renouvelables

- Fipelec est une **holding familiale** qui investit dans les énergies renouvelables.
- Fipelec exploite trois centrales **hydroélectriques**, un parc **éolien**, ainsi qu'un ensemble de centrales **solaires** en toiture.
- La société est également **actionnaire du fournisseur d'électricité Énergie d'ici (37% de détention)** qui propose un **circuit court** entre producteurs et consommateurs.

PRODUCTION ANNUELLE TOTALE :

49 GWh

EQUIVALENT À LA CONSOMMATION DE :

18 100 FOYERS

INDÉPENDANCE

Fipelec a une vision long terme et souhaite exploiter les projets qu'elle développe. Elle n'a pas d'endettement et son capital social s'élève à 12 286 600 euros au 31/12/2021.

PROXIMITÉ

Fipelec est une entreprise familiale qui noue depuis 25 ans des relations fortes avec ses partenaires.

Energie d'ici, fournisseur d'électricité verte en circuit court

- Énergie d'ici est un fournisseur d'électricité renouvelable et locale.
- Énergie d'ici a été créé par des producteurs d'énergies renouvelables.
- Le siège social se trouve à Arudy (Pyrénées-Atlantiques, 64) et le siège opérationnel à Lyon (Rhône, 69).

ENERGIE D'ICI SERT AUJOURD'HUI
16 000 SITES CLIENTS

Du particulier à la PME, les sites clients sont concentrés autour des centrales

CIRCUITS COURTS

L'objectif d' Énergie d'ici de rapprocher production et consommation sous la forme d'un circuit court « producteurs-consommateurs ».

UN MODELE RECONNU

Energie d'ici a été distingué par le classement de Greenpeace (classé « vraiment vert » aux côtés d'Ilek et Enercoop) en 2019 et qualifié par l'ADEME de fournisseur vert « premium ».

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger et faire avancer la transition énergétique de votre territoire !
Merci pour votre attention.

Romain NICOLAS
Gérant
TINOS Énergies

+ 33 6 40 20 26 11
romain.nicolas@tinosenergies.fr

Clément BOIZARD
Responsable du développement
Fipelec Énergies renouvelables

+33 6 77 62 67 27
clement.boizard@outlook.fr